

Ulcères. Ces affections sont très-fréquemment simulées au moyen d'irritants et de caustiques de toute espèce; mais l'inspection démontrera une lésion aiguë, facile à guérir: dans tous les cas, renvoyez à l'hôpital.

Vessie (maladies de la). Le catarrhe chronique et les diverses lésions organiques de la vessie sont des motifs de réforme, du moins temporaire.

Vomissement. Des individus vomissent à volonté; mais, lorsque cette affection n'est point accompagnée de maigreur, d'irrégularité du pouls, on doit la juger sans conséquence et placer le prétendu malade en observation à l'hôpital.

Yeux (maladies des). Voyez *Cataracte*, *Myopie*, *Ophthalmie*, etc.

Ce chapitre ne paraîtra pas superflu, si l'on considère que les chirurgiens de la marine peuvent tous être appelés à faire choix des hommes composant les équipages: c'est le complément nécessaire de notre chapitre sur la *formation des équipages* (t. I.).

CHAPITRE II.

DES HÔPITAUX TEMPORAIRES.

« Il faut non-seulement que le médecin fasse ce qui con-
» vient, mais encore que tout ce qui environne le malade
» concoure au même but. » (HIPPOCRATE.)

Nous comprenons sous ce titre les vaisseaux servant d'hôpital, les ambulances sur la grève, et les locaux dont il faut faire choix pour organiser un hôpital à terre.

Du Vaisseau-Hôpital.

Les réglemens portent qu'il y aura un vaisseau-hôpital pour une escadre de dix vaisseaux de ligne. Cette institution, dont le but est de débarrasser les vaisseaux des malades qui peuvent les encombrer et de fournir à ces malades un local spacieux où ils puissent recevoir des secours aussi réglés que possible, a cependant été censurée par quelques praticiens: « Le vaisseau-hôpital, dit M. Sper, devient toujours funeste aux malades et à ceux qui les soignent. » Le fait est que, d'après le principe qu'il vaut mieux répartir les malades que de les accumuler, ces praticiens sont assez fondés en raison, surtout depuis qu'on jouit de l'installation des hôpitaux dans la batterie. Quoi qu'il en soit, le vaisseau-hôpital peut avoir ses avantages, ne fût-ce que pour faciliter le service des autres et, sous ce rapport, on doit chercher à le rendre aussi salubre que possible.

Le vaisseau-hôpital doit être organisé sur le modèle des hôpitaux de terre. Ici l'installation est entièrement dans le fessort du médecin, les officiers n'ayant d'autre mission que de conduire la machine. Ce sont les batteries qui serviront de salles de malades, et l'équipage logera dans le faux-pont. Les cadres ou hamacs seront installés de la manière la plus commode, et séparés de manière à laisser libre circulation à l'air et aux personnes affectées au service de santé. Les sabords seront garnis de cadres d'étamine et de vitraux; ce sera le médecin qui réglera les circonstances où ils devront être ouverts et fermés, sauf les cas d'urgence dont les officiers sont juges. La ventilation et les parfums seront prodigués; c'est ici surtout que les chlorures sont indispensables. On observera la plus scrupuleuse propreté, on dispensera l'usage des feux selon la nécessité. Enfin la plus sévère observation de l'hygiène devra régner dans tous les détails, et sous ce rapport; le concours et la condescendance passive des officiers sera nécessaire.

Le personnel des officiers de santé sera réglé d'après les besoins du service; en général il sera besoin d'un chirurgien par cinquante malades environ. Le nombre des infirmiers sera mis à la discrétion du chef de service.

Le service sera réglé comme dans les hôpitaux, et loin de baser sur les besoins du service militaire, c'est celui-ci qui devra fléchir devant les exigences de la santé.

Nous n'avons pas besoin de dire que le matériel doit être calculé de manière à ne jamais manquer, tout en observant la plus stricte économie.

Le vaisseau-hôpital ne recevra que les hommes assez gravement affectés pour être obligés de garder le lit, et dès que cette nécessité sera passée, les convalescents devront être immédiatement renvoyés à leur bord; c'est le meilleur moyen de leur éviter des rechutes.

On fera bien d'établir des sections selon les genres de maladies. Les individus atteints d'affections typhoïdes seront tou-

jours logés dans la batterie supérieure, afin de pouvoir plus facilement renouveler l'air, et d'éviter l'infection des parties basses, plus difficile à corriger.

Si l'on a en même temps des fiévreux et des blessés, ceux-ci seront logés au-dessous des premiers, parce qu'ils ont moins immédiatement besoin d'un air pur.

On isolera soigneusement les malades atteints d'affections contagieuses.

Ces aperçus sommaires nous paraissent suffisants pour faire apprécier l'esprit dans lequel le vaisseau-hôpital doit être administré; les règlements ont d'ailleurs suppléé à la plupart des détails que nous sommes forcés d'omettre.

Des ambulances sur la grève.

Lorsqu'on aborde une contrée déserte ou inhospitalière et qu'on juge nécessaire d'établir une ambulance à terre, il est certaines règles fondamentales à observer. Cette détermination suppose que le climat est doux et le temps régulièrement beau. On fera choix d'un endroit élevé, dont les alentours ne soient pas infectés d'eaux stagnantes, qui soit pourvu d'ombrage, s'il est possible, et au voisinage d'un courant d'eau douce, s'il s'en trouve.

Des tentes seront dressées sur la pente nord ou sud, selon que l'on recherche la chaleur ou le frais. La couverture doit être nécessairement imperméable à la pluie, ce qu'on obtient en dressant des toiles goudronnées disposées en plans inclinés. Le contour peut être construit en toile simple qui permet la circulation de l'air. Ces tentes seront ouvertes dans deux ou dans quatre points opposés et dans la direction des vents régnants les plus salutaires; on n'oubliera pas que l'air de la mer est le plus pur; mais on fermera l'abord aux vents humides ou présumés chargés d'émanations délétères. Des feux seront allumés autour des tentes, soit pour échauffer l'air environnant,

soit pour le purifier, soit enfin pour écarter les insectes qui causent tant d'incommodités dans les colonies; c'est surtout pendant la nuit que les feux sont nécessaires.

On tirera toutes les ressources du bord, sauf les objets de consommation que le sol pourrait fournir.

Quant à l'ordonnance intérieure et au service médical proprement dit, on se conformera aux préceptes que nous allons bientôt établir; nous ferons seulement observer qu'ici les cadres suspendus sont de rigueur, pour éviter l'influence de l'humidité et des diverses émanations du sol.

Du local qui convient à l'installation des hôpitaux à terre.

Le local destiné à former un hôpital doit être, autant que possible, hors du cercle des lieux habités, construit sur un terrain sec et élevé, recevant le soleil et les vents de tous côtés, hors des influences de toute exhalaison nuisible, pourvu abondamment d'eaux potables et nécessaires aux usages de propreté. Il faut que l'intérieur soit spacieux, cependant ici comme en tout l'excès est un défaut; c'est ainsi que les églises, par exemple, ne conviennent pas, à cause de la difficulté d'en chauffer l'air quand il fait froid, et aussi en raison de l'élévation des croisées.

Des chambres séparées valent mieux qu'une salle trop vaste. Cette disposition offre encore l'avantage de pouvoir isoler les diverses espèces de maladies et les convalescents. Des ouvertures suffisantes et diamétralement opposées favoriseront la circulation de l'air. S'il y a des étages, on devra les préférer au rez-de-chaussée, si ce n'est pour les blessés, dont le transport est difficile.

Les voûtes sont préférables aux plafonds, et ceux-ci aux poutres nues; les parquets sont moins froids que les carreaux; les dalles en pierre se prêtent mieux au lavage; les murailles nues et blanchies à la chaux sont préférables aux lambris.

Le nombre des lits doit être calculé sur les trois dimensions

de chaque salle; un local de 80 pieds de longueur sur 24 de largeur et 14 pieds de hauteur, ne doit pas recevoir plus de vingt malades.

La situation des latrines est un objet important: elles doivent être éloignées des salles, et pourtant il faut qu'elles soient à la portée des malades; elles seront l'objet d'une propreté scrupuleuse, surtout s'il règne une épidémie de dysenterie.

Il serait avantageux de rencontrer un local pour administrer les bains, d'autres pour établir la cuisine, la lingerie, la pharmacie; une pièce séparée pour les autopsies, une autre pour les opérations, etc.

Pour juger de la salubrité d'un local, les yeux et l'odorat sont des guides plus sûrs que les instruments de physique.

Il est superflu d'insister sur l'obligation d'observer les soins de propreté, tels que le balayage, l'enlèvement scrupuleux des résidus de pansement, des excréments des malades, etc. L'influence de l'humidité étant ce qu'on a le plus à redouter, on sera sobre de lavages.

Il est convenable que les petits appartements soient chauffés par des cheminées; les poêles conviennent mieux dans les grandes salles. Quant aux moyens de tempérer la chaleur, ce sont, comme nous l'avons dit ailleurs, les aspersion d'eau froide, les toiles au devant du soleil, la circulation de l'air, la ventilation, etc. On ménagera tous les accès possibles à la lumière. Il convient que les salles soient éclairées la nuit, suffisamment pour vaquer au service.

Dans les salles, comme dans le faux-pont, on ne permettra pas que les malades répandent de malpropretés, étalent du linge, fument la pipe, etc. On leur ménagera des crachoirs, et ceux qui ne pourront se lever cracheront dans un linge plié en double sur le lit.

On tirera les approvisionnements du bord, si on ne peut se les procurer dans l'endroit. Dans le premier cas, nous savons quelles sont les ressources, dans l'autre on tâchera de se

procurer les objets de la meilleure qualité possible, pour la matière et pour la forme. Ainsi l'on aura des lits de six pieds de long sur trois et demi de large, élevés au moins d'un pied au-dessus du sol; on les disposera la tête adossée à l'intervalle des fenêtres, à la distance de deux à trois pieds les uns des autres. Les lits ne seront jamais occupés que par un seul individu. Les lits en fer sont préférables à ceux de bois. A défaut de matelas, la paille fraîche forme un très-bon coucher. Quant aux garnitures de lit, au linge des malades, etc., nous en avons traité dans l'*Hygiène*.

On fera venir du bord les ustensiles de cuisine, les aliments, les médicaments, etc.; la cambuse fournira un cuisinier. On requerra le nombre suffisant d'infirmiers pour le service, etc.

Un officier de santé sera toujours de garde à l'hôpital; on placera des sentinelles pour assurer l'ordre et prévenir toutes les infractions aux règles établies.

L'ordre de service sera réglé comme dans les hôpitaux ordinaires ou comme à bord. Les lits seront numérotés, et les observations de chaque malade seront recueillies, comme le prescrivent les réglemens; ainsi du reste.

CHAPITRE III.

DE L'ART DE DRESSER LES TOPOGRAPHIES MÉDICALES.

« Dùm observant negligunt, magno scientiarum detrimento. »
(BAGLIVI.)

S'il est de la plus haute importance pour le médecin navigateur de savoir apprécier les ressources ou les dangers que peuvent comporter les lieux plus ou moins bien connus où sa destination l'entraîne, il doit, pour cela même, savoir résumer ses observations, soit pour rendre de sa mission un compte lumineux et instructif qui puisse tourner au profit de la science, soit afin de se ménager dans l'avenir des jouissances dont une mémoire infidèle pourrait égarer les éléments.

Cependant, pour satisfaire convenablement à la tâche la plus difficile du médecin observateur, le marin, il faut le dire, se trouve le plus souvent dans les conditions les moins favorables. L'homme qui voyage pour son instruction est ordinairement celui qui, jouissant d'une parfaite indépendance, possède d'ailleurs l'aisance nécessaire pour subvenir avec largesse aux sacrifices indispensables à celui qui veut tout connaître; il fixe la durée de son séjour dans le lieu de son choix, se trouve continuellement en rapport avec les habitants, et dispose de son temps, selon la nécessité du but qu'il se propose. L'état du marin, au contraire, est complètement passif: il parcourt des espaces immenses pour toucher à un point du globe où le circonscrivent encore des réglemens sévères, des ordres supé-